Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0323-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 SEPTEMBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0323**

Objet : Budget annexe « Montagnes en gestion déléguée » - Décision modificative n°01

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 47
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 27
Pour : 58
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

06 OCT. 2025

et publié le

06 OCT. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 29 septembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 septembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne BERGER, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Martin GERBAUX, Frédéric GLAREY, André GONNET, Annick GUICHARD, Martine KOHLY, Sylvie LARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Isabelle CURT à Régine VILLARINO, Agnès DUPON à Olivier SALVETTI, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Mylène JACQUIN à Régine MILLET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Brigitte SORREL à Clément BONNET, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Mod. 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0323-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe « Montagnes en gestion déléguée » voté le 7 avril 2025,
Vu le besoin en crédit pour couvrir les redevances champs de neige (article 6137), les mesures en faveur du tétras lyre (articles 61528 et 6228) et le démontage de la tyrolienne (article 618) ❶,
Vu la nécessité d'ajuster les comptes d'amortissement ❷,
Vu la taxe d'aménagement à verser pour le wizluge ❸,
Vu les crédits supplémentaires à prévoir pour financer la Grande Inspection du télésiège de l'Aigle ❹,
Vu l'ajustement des montants prévus pour la réalisation des missions SPS dans le cadre de la sécurisation du domaine skiable ❺,

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative n° 01 suivante au budget annexe « Montagnes en gestion déléguée », qui s'équilibre par une réduction des crédits aux comptes 2031 et 2145 :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire			Section de fonctionnement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
011/6137/7LAUX/SKI	Redevances, droits de passage		86 092,00 €	10 000,00 €	96 092,00 €			
011/61528/7LAUX/SKI	Entretien réparation autres biens immobiliers	❶	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €			
011/6228/7LAUX/SKI	Autres intermédiaires		0,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €			
011/618/LUD/LUD	Divers (Honoraires)		0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €			
042/6811/NA/DIV	Dotations aux amortissements	❷	3 565 000,00 €	-44 200,00 €	3 520 800,00 €			
TOTAUX				0,00 €			0,00 €	

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire *Le cas échéant : opération / AP.CP*			Section d'investissement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
040/28182/NA/DIV	Dotations aux amortissements	❷				3 565 000,00 €	-44 200,00 €	3 520 800,00 €
10/10228/7LAUX/SKI	Autres fonds	❸	0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €			
21/2182/7LAUX/SKI/6100	Matériel de transport	❹	479 935,45 €	100 000,00 €	579 935,45 €			
23/2314/7LAUX/SKI/6150	Constructions en cours sur sol d'autrui	❺	1 216 148,00 €	4 000,00 €	1 220 148,00 €			
20/2031/COLLET/COLLET	Frais d'études		100 000,00 €	-100 000,00 €	0,00 €			
21/2145/7LAUX/SKI/6040	Constructions sur sol d'autrui		1 023 560,00 €	-62 200,00 €	961 360,00 €			
TOTAUX				-44 200,00 €			-44 200,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 29 SEP. 2025

Le Président
Henri BAILE

Communauté de communes Le Grésivaudan (Isère) - Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.